



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Réseau France Services

Candidature de la commune du LOROUX-BOTTEREAU

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

C'est une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique permettant à l'ensemble des habitants d'un territoire d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit, etc.

Ce nouveau modèle se caractérise par 4 ambitions pour faciliter l'accès aux services publics :

- le retour du service public au cœur des territoires. Chaque Français doit, à terme, pouvoir accéder à une France Services en moins de 30 minutes ;
- un service public moderne, qui apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens par la présence physique d'au moins deux agents d'accueil formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches, tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées des usages de l'Internet ;
- un niveau de qualité garanti, quels que soient le lieu d'implantation et le responsable local France Services (une collectivité, un acteur public ou privé) ; grâce à une formation commune et continue pour tous les agents et à des outils numériques spécifiquement développés pour répondre aux besoins des usagers ;
- un lieu de vie agréable et convivial, qui renouvelle la vision des guichets de services publics et qui donne accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services (accompagnement social, offres éducatives, coworking, etc...)

A ce jour, il existe 18 France Services en Loire-Atlantique.

Leur création repose sur plusieurs principes :

- Ouverture minimum de 24h/semaine, 5 jours/semaine
- Présence de 2 agents-médiateurs pour assurer un accompagnement administratif de premier niveau, et qui seront formés par les partenaires
- Le socle de services devra en comprendre un certain nombre : CAF, ministères de l'Intérieur (CNI passeports), de la Justice (ex : conciliateur), CPAM, CNAV, MSA, Pôle emploi (possibilité de s'appuyer sur le service de la 4CPS), La Poste, GRDF ... L'offre de services pourra être enrichie avec d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux.
- Accompagnement financier (État et partenaires) : 30 000 € forfaitaire / an

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-01-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022

Le lieu envisagé est le bâtiment de la Cure situé Place Rosmadec à proximité immédiate de la mairie. Ce dernier sera libéré à la fin de l'été pour une ouverture prévisionnelle de France Services en octobre 2022.

Le dossier de candidature de labellisation France Services doit comporter les éléments suivants :

- La grille d'évaluation complétée des critères définis dans la circulaire du Premier ministre du 1er juillet 2019
- Les contrats de travail des deux agents d'accueil ou promesse d'embauche/attestation d'engagement
- Un document présentant la configuration des locaux et permettant de vérifier qu'un espace de confidentialité clos est formalisé
- Tout document qui permettrait de présenter le projet et les services rendus, le fonctionnement et les moyens mobilisés, et le cas échéant, les contacts déjà établis avec les partenaires France Services (ex: diaporama, rapport de présentation, bilan d'activité montrant la fréquentation du site, fiche....)

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la candidature de la commune du Loroux-Bottereau pour la création d'un France Services,
AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure de recrutement des 2 agents médiateurs sur une base de 1,8 ETP (Equivalent Temps Plein),
AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette création.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena – GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Compte de Gestion 2021 – Budget principal

L'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor. Le compte de gestion, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de résultat présente un résultat conforme au résultat de la section de fonctionnement du compte administratif.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2021 ci-annexé, présenté par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion du budget principal de la commune, présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

PRÉCISE que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-02-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Compte Administratif 2021 – Budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,

Considérant que Mme Réjane SÉCHER, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Emmanuel RIVERY, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2021,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres, 2 abstentions),

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal tel que présenté.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-03-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Immo Locatif Indust

L'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor. Le compte de gestion, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de résultat présente un résultat conforme au résultat de la section de fonctionnement du compte administratif.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2021 du budget annexe Immo Locatif Indust ci-annexé, présenté par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOpte le compte de gestion du budget annexe « Immo Locatif Indust » de la commune, présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

PRÉCISE que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-04-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena – GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénéaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénéaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Compte Administratif 2021 – Budget Annexe Immo Locatif Indust

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,

Considérant que Mme Réjane SÉCHER, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Emmanuel RIVERY, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget annexe « Immo Locatif Indust » de l'exercice 2021,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe « Immo Locatif Indust » tel que présenté.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Certifié exécutoire le 27 mai 2022

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Photovoltaïque

L'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor. Le compte de gestion, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de résultat présente un résultat conforme au résultat de la section de fonctionnement du compte administratif.

Après avoir entendu cet exposé,

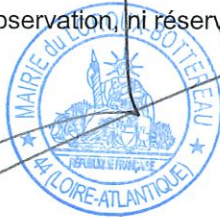
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2021 du budget annexe Photovoltaïque ci-annexé, présenté par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOpte le compte de gestion du budget annexe « Photovoltaïque » de la commune, présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

PRÉCISE que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Certifié exécutoire le 27 mai 2022

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Compte Administratif 2021 – Budget Annexe Photovoltaïque

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,

Considérant que Mme Réjane SÉCHER, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Emmanuel RIVERY, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget annexe « Photovoltaïque » de l'exercice 2021,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe « Photovoltaïque » tel que présenté.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-07-DE
Date de téléransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena – GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Lotissements

L'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor. Le compte de gestion, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de résultat présente un résultat conforme au résultat de la section de fonctionnement du compte administratif.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2021 du budget annexe Lotissements ci-annexé, présenté par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion du budget annexe « Lotissements » de la commune, présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

PRÉCISE que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-08-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Compte Administratif 2021 – Budget Annexe Lotissements

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,

Considérant que Mme Réjane SÉCHER, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Emmanuel RIVERY, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget annexe « Lotissements » de l'exercice 2021,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe « Lotissements » tel que présenté.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 28
présents en visioconférence : 0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena – GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)
Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Affectation définitive des résultats 2021 – Budget Principal

Le 22 février dernier, le Conseil Municipal a procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021. L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,
Vu le compte administratif 2021,*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE définitivement l'affectation des résultats 2021 du budget principal comme suit :

Résultats de fonctionnement précédés du signe (-) si déficit	
A: Résultats de l'exercice	1 189 181,46 €
B: Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	0,00 €
C: Résultat à affecter = A+B	1 189 181,46 €
Solde d'exécution de la section d'investissement précédé du signe (-) si déficit	
D: Solde d'exécution cumulé d'investissement	-1 841 689,66 €
E: Solde des restes à réaliser	-149 420,46 €
Besoin de financement F= D + E	-1 991 110,12 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR L'EXERCICE 2022	
1) Report de l'excédent de fonctionnement (R 002)	0,00 €
Affectation du résultat en réserve, excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068)	1 189 181,46 €
Report du solde d'exécution d'investissement en dépenses (D 001)	-1 841 689,66 €

Pour extrait
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Copie certifiée conforme en armoire
044-214400848-20220524-DB240522-10-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022**

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 28
présents en visioconférence : 0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena – GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénéaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)
Secrétaire de séance : COLIN Lénéaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Affectation définitive des résultats 2021 – Budget Annexe « Immo Locatif Indust »

Le 22 février dernier, le Conseil Municipal a procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021. L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,
Vu le compte administratif 2021,*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE définitivement l'affectation des résultats 2021 du budget annexe « Immo Locatif Indust » comme suit :

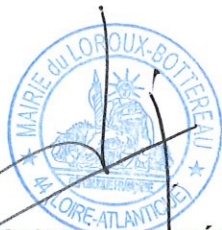
Résultats de fonctionnement précédés du signe (-) si déficit	
Résultats de l'exercice	-95 498,19 €
B: Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	-342 013,91 €
C: Résultat à affecter = A+B	-437 512,10 €
Solde d'exécution de la section d'investissement précédé du signe (-) si déficit	
D: Solde d'exécution cumulé d'investissement	641 217,63 €
E: Solde des restes à réaliser	-47 365,95 €
Besoin de financement	47 365,95 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR L'EXERCICE 2022	
Affectation du résultat en déficit de fonctionnement (D 002)	-437 512,10 €
Report du solde d'exécution d'investissement en recettes (R 001)	641 217,63 €



Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-11-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena – GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Affectation définitive des résultats 2021 – Budget Annexe « Photovoltaïque »

Le 22 février dernier, le Conseil Municipal a procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021. L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,
Vu le compte administratif 2021,*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE définitivement l'affectation des résultats 2021 du budget annexe « Photovoltaïque » comme suit :

Résultats de fonctionnement précédés du signe (-) si déficit	
A: Résultats de l'exercice	12 107,74 €
B: Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	81 779,00 €
C: Résultat à affecter = A+B	93 886,74 €
Solde d'exécution de la section d'investissement précédé du signe (-) si déficit	
D: Solde d'exécution cumulé d'investissement	3 880,04 €
E: Solde des restes à réaliser	
F: Besoin de financement (si déficit)	
<u>AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR L'EXERCICE 2022</u>	
Affectation du résultat en section d'exploitation (R002)	93 886,74 €
Report du solde d'exécution d'investissement en recettes (R001)	3 880,04 €



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Affectation définitive des résultats 2021 – Budget Annexe « Lotissements »

Le 22 février dernier, le Conseil Municipal a procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021. L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,

Vu le compte administratif 2021,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE définitivement l'affectation des résultats 2021 du budget annexe « Lotissements » comme suit :

Résultats de fonctionnement précédés du signe (-) si déficit	
A: Résultats de l'exercice	23 265,13 €
B: Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	220 068,00 €
C: Résultat à affecter = A+B	243 333,13 €
Solde d'exécution de la section d'investissement précédé du signe (-) si déficit	
D: Solde d'exécution cumulé d'investissement	0,00 €
E: Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement F= D + E	
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR L'EXERCICE 2022	
1) Report en fonctionnement de l'excédent (R 002)	243 333,13 €
3) Report en investissement en recettes (R001)	0,00 €



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-13-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Budget Supplémentaire 2022 – Budget Principal

Après le vote du Compte Administratif et de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2022 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

C'est tout d'abord un acte de report ; il permet d'intégrer dans le budget les résultats définitifs de l'année précédente dégageés par le Compte Administratif. L'affectation des résultats ayant été faite lors du Budget Primitif 2022 de façon anticipée, il s'agira donc de régulariser les résultats définitifs par rapport aux résultats anticipés.

Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet :

- D'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés ;
- D'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Le Budget Supplémentaire a fait l'objet d'une présentation lors de la Commission Moyens Généraux du 09 mai 2022.

Les Budgets Supplémentaires pour le budget principal et deux budgets annexes de l'exercice 2022 sont annexés à la présente délibération et présentés de façon synthétique ci-après :

Budget Principal :

Les modifications concernent les deux sections :

- **Fonctionnement** : il s'agit en dépenses d'ajouter des crédits au chapitre 011 soit + 88 150 € répartis notamment sur l'énergie- électricité, le chauffage urbain, les carburants, fournitures, locations mobilières, honoraires ... Sur les recettes, les recettes fiscales sont augmentées de 110 000 € et les dotations sont réajustées positivement suite à notification (+ 71 594 €). Le virement à la section Investissement est augmenté pour équilibrer la section soit + 93 444 €
- **Investissement** : l'affectation du résultat 2021 est réajusté au 1068 et les subventions d'investissement sont augmentées de + 105 000 € suite à l'attribution de la DETR et à la demande de fonds de concours CDSL. Côté dépenses, les opérations d'investissement inscrites au BP2022 sont ajustées suivant les derniers chiffres.

Accusé de réception en Préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-14-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 22 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif 2022 du budget principal,

Vu la délibération du 24 mai 2022 relative au compte administratif 2021 du budget principal,

Vu la délibération du 24 mai 2022 relative à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2021 du budget principal,

Vu le projet de budget supplémentaire du budget principal ci-annexé,

Vu l'avis de la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOpte le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 du budget principal.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine — CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Budget Supplémentaire 2022 – Budget Annexe « Immo Locatif Indust »

Les modifications concernent les deux sections et sont liées principalement à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021. Une réduction de l'opération « pôle santé » permet l'équilibre de ce budget.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 22 février 2022 relative à l'adoption du budget annexe « Immo Locatif Indust » 2022,

Vu la délibération du 24 mai 2022 relative au compte administratif 2021 du budget annexe « Immo Locatif Indust »,

Vu la délibération du 24 mai 2022 relative à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2021 du budget annexe « Immo Locatif Indust »,

Vu le projet de budget supplémentaire du budget annexe « Immo Locatif Indust » ci-annexé,

Vu l'avis de la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOpte le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 du budget annexe « Immo Locatif Indust ».



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-15-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022**

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine — CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Budget Supplémentaire 2022 – Budget Annexe « Photovoltaïque »

Les modifications concernent les deux sections et sont liées principalement à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021. Une réduction de l'opération « pôle santé » permet l'équilibre de ce budget.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 22 février 2022 relative à l'adoption du budget annexe « Photovoltaïque » 2022,

Vu la délibération du 24 mai 2022 relative au compte administratif 2021 du budget annexe « Photovoltaïque »,

Vu la délibération du 24 mai 2022 relative à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2021 du budget annexe « Photovoltaïque »,

Vu le projet de budget supplémentaire du budget annexe « Photovoltaïque » ci-annexé,

Vu l'avis de la commission des Moyens Généraux du 09 mai 2022,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOpte le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 du budget annexe « Photovoltaïque ».



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOLO Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Tarifs Enfance Jeunesse

Suite aux observations de la CAF et dans une volonté de maîtriser le reste à charge pour certaines activités (RSL), le comité Enfance Jeunesse et Familles a proposé les modifications suivantes :

SECTEUR ENFANCE

- Suite au contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales en 2021, celle-ci préconise :
 - ✓ La suppression de la minoration de 10% à compter du 2ème enfant car les tarifs étant selon les QF prennent déjà en compte le nombre d'enfants à charge
- Afin de faciliter l'organisation du service Relais Sport Loisir (RSL) ainsi que la facturation, il est proposé d'appliquer un forfait annuel aux familles selon 5 tranches de QF.

SECTEUR JEUNESSE

- La suppression de la minoration de 10% à compter du 2ème enfant car les tarifs étant selon les QF prennent déjà en compte le nombre d'enfants à charge
- Avec la mise en place de la PS JEUNE (prestation de la CAF calculée en fonction du nombre d'ETP diplômé et non plus en fonction du nombre d'heures de présence jeunes), qui est plus intéressante financièrement que la PSO (Prestation de Service Ordinaire) la CAF préconise une harmonisation de la tarification jeunesse pour les 2 tranches d'âge 10/13 ans et 14/17 ans :
 - ✓ Augmentation de l'inscription annuelle de 10 à 13 euros
 - ✓ Pour les activités plus coûteuses, vente de cartes à points selon 5 tranches de QF

Les tarifs de la restauration scolaire restent inchangés.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 28
présents en visioconférence : 0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Demande de fonds de concours CCSL

Dans le cadre du budget 2022, il a été inscrit le démarrage de l'opération de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire de l'école Maxime Marchand afin de créer des classes complémentaires (en lieu et place des modulaires obsolètes et énergivores actuellement implantés dans la cour) et des espaces pour des usages spécifiques (RASED, BCD ...).

La mission de maîtrise d'œuvre (MOE) a été confiée en mars 2022 à OXA Architectures (Vallet) pour un montant de 39 360€ HT.

L'étude de faisabilité réalisée en 2019 établissait un coût prévisionnel de travaux à 320 000 € HT. Or, dans le cadre des premières investigations de la MOE en phase esquisse, le montant prévisionnel pourrait être de 590 000 € HT.

Dans ce contexte, afin de réduire le reste à charge pour la commune, la Communauté de Communes Sèvre et Loire a été sollicitée dans le cadre des fonds de concours.

Rappel des conditions d'attribution :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, soit la part d'autofinancement assuré par la commune ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Les projets éligibles sont : tout projet d'investissement communal hors acquisition foncière, pour une création, agrandissement, rénovation et mise aux normes d'un équipement (type bâtiment). 1 seul projet peut être financé par commune pendant le mandat. Le montant attribué ne peut excéder 100 000 €.

Concernant la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire, le bureau communautaire en date du 15 mars 2022 a donné son accord de principe sur l'éligibilité du projet.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la charte de fonds de concours adoptée par la Communauté de Communes Sèvre et Loire en 2019,

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-18-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

SOLLICITE la Communauté de Communes Sèvre et Loire pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 100 000€ dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire de l'école publique Maxime Marchand.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-18-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 28
présents en visioconférence : 0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

Une modification du tableau des effectifs est envisagée et concerne :

- Secrétariat du pôle technique et aménagement :

Suite à la demande de disponibilité, pour une durée de 5 ans, de l'agent (adjoint administratif principal 1ère classe) en poste au secrétariat technique, une procédure de recrutement a été engagée. Plusieurs candidats ont été retenus pour participer aux entretiens. Le choix s'est finalement porté sur un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif. Il exerce actuellement sur la commune de Saint Julien de Concelles.

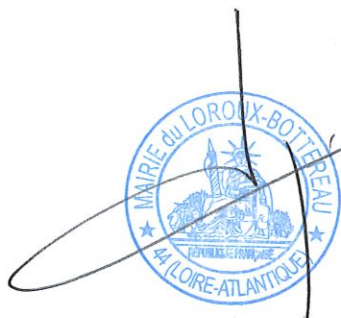
Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatif aux emplois de chaque collectivité ou établissement créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Ressources Humaines

Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST)

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 03 mai 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 120 agents,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

APPLIQUE le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-20-DE
RIVERY
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 28
présents en visioconférence : 0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Ressources Humaines

Revalorisation des forfaits Contrat d'Engagement Educatif (CEE)

Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs et espace jeunesse) la commune du Loroux Bottereau recrute à chaque période de vacances des animateurs(trices) saisonniers(ères) en contrat d'engagement éducatif (CEE) afin d'assurer les taux d'encadrement selon la réglementation en vigueur.

Il s'agit d'un contrat particulier puisqu'il déroge sur certains points au droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération. Dans le cadre de ce contrat, les dispositifs relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale sont exclus. Ainsi, le salaire minimum applicable est défini selon des forfaits journée ou demi-journée et selon la qualification des animateurs.

Depuis novembre 2018, les forfaits de ces contrats CEE n'ont pas été revalorisés et la majorité des communes de la CC SL applique une rémunération plus attractive, qu'elle soit forfaitaire ou horaire selon la grille indiciaire d'adjoint d'animation. Au regard de la précarité de ces contrats et des difficultés à recruter des saisonniers, il est proposé de revaloriser ces forfaits et de maintenir néanmoins une distinction en fonction de la qualification.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les nouveaux forfaits de rémunération des contrats d'engagement éducatif (CEE) à compter du 1^{er} juillet 2022 comme suit :

Diplôme	FORFAIT ½ journée ou nuitée	FORFAIT Journée
BAFA ou équivalent	37.5 €	75 €
BAFA en cours	34.5 €	69 €
Stagiaire BAFA	31.5 €	63 €
Non diplômé	28.5 €	57 €



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-21-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 28
présents en visioconférence : 0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMITÉ ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES

Service Multi-Accueil

Modification du règlement de Fonctionnement

Le règlement de fonctionnement du service Multi-Accueil (Petite Enfance) nécessite quelques ajustements et précisions afin de tenir compte des prescriptions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de nouvelles réalités d'usage pour les familles :

- Modification règlementaire suite au décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif au suivi de la santé des enfants. Un référent « Santé et Accueil inclusif » intervient dans l'établissement. Cette fonction peut être assurée par l'infirmière.
- Réajustement en fonction du fonctionnement actuel sur les modalités d'accueil des enfants
- Réajustement pour clarifier les congés possibles pour les familles en contrat d'accueil régulier : possibilité de poser jusqu'à 5 semaines en plus des 4 semaines de fermeture de la structure
- Ajout des critères d'attribution des places en accueil régulier à la demande de la CAF
- Suite au contrôle de la CAF de 2021, ajout de mentions relatives à la CAF notamment sur leur participation financière et l'accès au portail Partenaires pour la mise à jour des revenus des familles

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de fonctionnement du service Multi-Accueil (Petite Enfance) applicable à compter du 25 mai 2022.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-22-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMITÉ ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES

Service Enfance

Modification du règlement de Fonctionnement

Le règlement de fonctionnement du service Enfance nécessite quelques ajustements et précisions afin de tenir compte des prescriptions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de nouvelles réalités d'usage pour les familles :

- Réajustement des délais d'inscriptions et d'annulations pour les vacances pour permettre une meilleure anticipation de la composition des équipes.
- Suppression des -10% à partir d'un 2^{ème} enfant sur les préconisations de la CAF puisque le quotient familial prend déjà en compte le nombre d'enfants à charge.
- Suite au contrôle de la CAF en 2021, rajouter l'activité du Printemps du sport + mentions relatives à la CAF notamment sur leur participation financière et l'accès à leur portail Partenaires pour la mise à jour des revenus des familles.
- Ajout de critères pour valider une inscription au Relais Sports Loisirs : distance et nombre d'enfants sur le trajet (2 minimum).
- Modification de la tarification du RSL au regard du coût de ce service pour la commune, passage au forfait annuel selon 5 tranches de QF.
- Mise à jour du fonctionnement et des horaires par rapport aux horaires des écoles
- Modification de l'horaire d'ouverture du service Accueil Périscolaire du matin, avancé à 7h15 au lieu de 7h30

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de règlement ci-annexé,*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement de fonctionnement du service Enfance applicable à compter du 1^{er} septembre 2022.



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-23-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMITÉ ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES

Service Jeunesse

Modification du règlement de Fonctionnement

Le règlement de fonctionnement du service Jeunesse nécessite quelques ajustements et précisions afin de tenir compte des prescriptions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de nouvelles réalités d'usage pour les familles :

- Réajustement en fonction du fonctionnement actuel sur les modalités d'accueil des jeunes entre les CM2 et les collégiens.
- Réajustement pour clarifier le délai d'annulation pour les vacances : proposition 3 jours avant
- Suppression des -10% à partir d'un 2ème enfant sur les préconisations de la CAF puisque le quotient familial prend déjà en compte le nombre d'enfants à charge.
- Sur les préconisations de la CAF, harmonisation de la tarification pour tous les jeunes de 10 à 17 ans avec la mise en place de cartes à points selon 5 tranches de QF pour les activités plus coûteuses et revalorisation de l'inscription annuelle de 10€ à 13 €.
- Suite au contrôle de la CAF de 2021, ajout de mentions relatives à la CAF notamment sur leur participation financière
- Facturation unique via le logiciel de gestion enfance - jeunesse

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de règlement ci-annexé,*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement de fonctionnement du service Jeunesse applicable à compter du 1^{er} septembre 2022.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-24-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022



Certifié exécutoire le 27 mai 2022
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022**

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

<u>Nombre de membres</u> : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

COMITÉ ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES

Projet « Arts Vivants »

Convention de partenariat entre les communes de Divatte sur Loire/ Le Landreau / Le Loroux-Bottreau

Le projet « ARTS VIVANTS » est issu d'un constat simple et commun à toutes les communes : les enfants de 7 à 9 ans et les jeunes de 10 à 16 ans des différentes communes de la CCSL se côtoient dans le milieu scolaire et sportif mais n'ont pas l'occasion de se retrouver sur des activités communes en dehors de ce cadre.

Les services enfance jeunesse des communes du Loroux-Bottreau, Divatte sur Loire et Le Landreau ont souhaité leur proposer un projet culturel autour des « arts vivants ».

Pour cette édition 2022, sous le signe des arts du cirque, ce projet se décompose en 2 formules :

- ATELIERS

Pour les 7/9 ans : les 12 et 13 juillet 2022 au Landreau

Pour les 10/14 ans : ateliers proposés dans les structures

- STAGE

Pour les 10 /16 ans : du 8 au 13 juillet au Landreau pour 24 jeunes (dont 8 places pour le Loroux-Bottreau)

Il est demandé à chaque commune une participation de 1 906,68 €, moins élevée qu'en 2021 car certains ateliers sont proposés dans les structures en 2022 (2 283 € en 2021).

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat et **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à la signer.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20220524-DB240522-25-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022